

**DECISION DU MAIRE N° 061 /2026**  
**Prise en application de la délibération n° 074/2026**

**MARCHE DE TRAVAUX SUR LA RENOVATION ET L'EXTENSION DE  
L'ECOLE DE LA RENARDIERE A LA SUZE SUR SARTHE**

**MISSION - ORDONNANCEMENT PILOTAGE COORDINATION (OPC)**

Le Maire de La Suze-sur-Sarthe,

Vu la délibération du conseil municipal n° 074/2026 en date du 14 avril 2026, donnant délégation au Maire pour prendre, au nom de la commune, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 100 000 €.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-2,

Vu l'offre reçue de EXEPLAN INGÉNIERIE

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'offre de EXEPLAN INGÉNIERIE sise 2 rue de Terre-Neuve - 49300 CHOLET est retenue pour le montant T.T.C de 16 929.00 €.

**Article 2 :**

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur Le Sous-Préfet de la Sarthe et publiée.

Expédition en est adressée à Monsieur Le Sous-Préfet du Département de La Sarthe.

Fait à La Suze-sur-Sarthe, le  
Le Maire,  
Philippe SAUDUBRAY



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le :

Date de la mise en ligne le : 27 octobre 2026

Le Maire,  
Philippe SAUDUBRAY

